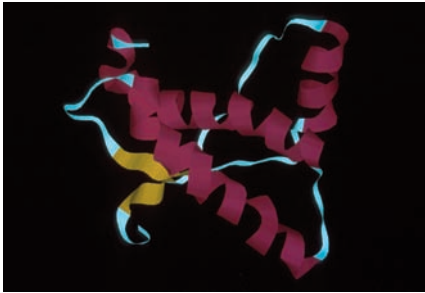


# Mise en place d'un dispositif de surveillance neurologique renforcé



En février 2009, des examens postmortem de routine réalisés sur un hémophile britannique avaient pour la première fois mis en évidence une contamination par des prions. Les experts s'opposent sur l'interprétation du lien de causalité entre la présence d'une protéine prion anormale et l'exposition au risque alimentaire de la « vache folle » et/ou le traitement de cette personne hémophile par des médicaments dérivés du sang. Actuellement, le risque de

transmission transfusionnelle de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ) est difficilement quantifié mais certains éléments d'évolution montrent qu'il est faible, même s'il convient de rester vigilant. C'est pourquoi l'AFH, les professionnels de santé et les autorités sanitaires ont décidé de mettre en place un dispositif de surveillance visant à détecter d'éventuels symptômes neurologiques si jamais le cas se présentait, et à prendre rapidement la mesure d'une telle alerte. Ce dispositif sera déclenché dans les prochaines semaines.

Marion Berthon-Elber  
Directrice générale

Un dispositif de surveillance neurologique renforcé des personnes atteintes de déficits héréditaires de la coagulation a été préconisé par un groupe de travail composé du ministère chargé de la santé, de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), de l'Institut de veille sanitaire (InVS), de médecins hématologues, neurologues et de l'Association française des hémophiles (AFH).

Ce dispositif permettra de détecter et de prendre en charge précocement d'éventuels symptômes neurologiques, d'alerter le cas échéant les autorités sanitaires afin qu'elles prennent les mesures appropriées, et d'améliorer l'exhaustivité des déclarations de pharmacovigilance des médicaments dérivés du sang.

Cette surveillance neurologique renforcée sera coordonnée par le Réseau national de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et des maladies apparentées (RNS-MCJ), en collaboration avec les médecins des centres de traitement de l'hémophilie (CTH) et l'InVS.

A l'occasion du suivi habituel des patients atteints de déficits de la coagulation, les médecins des CTH qui observeraient l'apparition de symptômes neurologiques inexpliqués par une affection déjà connue seront chargés d'orienter le patient vers un neurologue.

Le neurologue qui a vu le patient en consultation lui annonce le diagnostic lorsqu'il est confirmé. Celui-ci sera aussi communiqué aux médecins du RNS-MCJ, qui pourront ainsi évaluer une relation potentielle entre les symptômes observés et une éventuelle maladie à prions. Le médecin du CTH et le patient seront systématiquement informés des résultats de ces explorations et du bilan final.

